

S.N.O.S. CANOË-KAYAK

ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Saison 2023



Vendredi 5 Janvier 2024

***Salle Polyvalente du Point du Jour
Immaculée***

S.N.O.S. CANOË-KAYAK

ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE



05/01/2024

Présents

Invités: Jean-luc Guyodo mairie de Saint-Nazaire élu aux sports nautiques,
Gilles David de Ouest France

Excusés : M le Maire, Mme Béatrice Priou

Présents : Claude Advenard, Catherine Agaesse (pouvoir), Sylvie Auger, Delphine Barre, Axel Barre, Jérôme Bouec, Frédéric Boulangé, Didier Boyer, Thierry Capitaine, Joël Cavy, Brigitte Cornec (pouvoir), Bastien Curutchet, Guenael Dayon, Brigitte De Gaulmyn, Anne Delalande (pouvoir), Maxime Dreux, Marie-Thérèse Forgeas-Wittman (pouvoir), Franck Fougère, Emmanuel Girard, Viviane Giret-Bru (pouvoir), Roxane Golhen, Yvette Gourdon, Sylvain Héry, Jean Yves Hochet, Catherine Janvier, Hervé Jousset, Martine Jubé-Dallérac, Alain Le Forestier (pouvoir), Philippe Le Noc, Sophie Lefebvre, Gérard Lemonnier, Virginie Lozes, Ghislaine Mahé, Catherine Millier, Jean-Pierre Moreau, Alexandre Nicolas, Tanguy Odot, Mathis Odot, Odette Philippe, Frederic Pineau, Anne-Marie Poulard, Patrice Quintin (pouvoir), Alain Robic (pouvoir), Philippe Sebal, Cédric Ségaud, Anne-Cécile Ségaud, Maxence Ségaud, Franck Tabart, Gaëlle Tardif (pouvoir), Yves Toublanc, Kevin Trehuedic (pouvoir), Rémy Tual, Frank Wilfart .

SOMMAIRE

	n° pages
présents	3
Modification des statuts	5 à 14
Vote	15

STATUTS

SAINT-NAZAIRE OLYMPIQUE SPORTIF CANOE KAYAK (SNOS CK)



SOMMAIRE

Article I. Constitution et dénomination

Article II. Objet de l'association

Article III. Ressources

Article IV. Composition de l'association

Article V. Perte de la qualité de membre

Article VI. Affiliation

Article VII. Le conseil d'administration

- 1. Composition du conseil d'administration**
- 2. Pouvoir du conseil d'administration**

Article VIII. Désignation du bureau

Article IX. L'Assemblée Générale

- 1. Composition de l'assemblée générale**
- 2. Réunion et délibération**
- 3. Pouvoir de l'assemblée générale**
- 4. l'assemblée générale extraordinaire**

Article X. Exercice comptable

Article XI. Comptabilité

Article XII. Modification des statuts

Article XIII. Contrat d'engagement républicain

Article XIV. RGPD (règlement général de protection des données)

Article XV. Dissolution de l'association

Article XVI. Liquidation de l'association

Article XVII. Déclarations

Article XVIII. Communication des modifications

Article XXI. Règlement intérieur

Article I. Constitution et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui y adhéreront ultérieurement une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée et ses textes d'applications et le décret du 16 août 1901 , ayant pour titre :

SAINT-NAZAIRE OLYMPIQUE SPORTIF CANOE KAYAK (SNOS CK)

déclarée en Préfecture le 23/06/95 avec le numéro 1235 du J.O. du 12/07/95.

Le numéro de déclaration en préfecture est le suivant : w 44 300 41 71

Son siège social est situé à Saint-Nazaire Loire Atlantique.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

Sa durée est illimitée.

Article II. Objet de l'association

L'association SNOS Canoë Kayak a pour objet la pratique, le développement et l'enseignement du canoë kayak et des activités dérivées et connexes dans le cadre des statuts et des règlements de la Fédération Française de canoë kayak.

A cet effet, l'association organise des entraînements, compétitions, conférences, manifestations sportives et toutes activités et initiatives extra-sportives nécessaires à sa promotion et à sa prospérité.

Article III. Ressources

Les ressources de l'association se composent :

- du produit des cotisations et participations versées par les membres,
- des subventions de l'état , des départements et des communes,
- des subventions des partenaires,
- du produit des manifestations et des animations proposées au public dans le respect de la fiscalité en vigueur,
- des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder ainsi que des réductions pour services rendus,
- de toute autre ressource non interdite par les lois et règlements en vigueur,
- de dons manuels et aides privées que l'association peut recevoir.

Article IV. Composition de l'association

L'association se compose de membres actifs, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur.

- Les membres actifs sont des personnes physiques qui participent régulièrement aux activités, au fonctionnement, contribuent ainsi à la réalisation de l'objet, et paient une cotisation annuelle accompagnée d'une licence fédérale annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Ils ont voix délibérative aux assemblées générales.

L'adhésion est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

- Membres d'honneur : ce titre est décerné par le conseil d'administration à des personnes ayant rendu, ou rendant, des services importants à l'association. Les membres d'honneur ont voix délibérative aux Assemblées Générales. Ils sont dispensés de cotisation.

- Membres bienfaiteurs : ce titre est décerné par le conseil d'administration à des personnes physiques qui contribuent financièrement ou matériellement à la prospérité de l'association sans participer aux activités de l'association. Ils n'ont pas voix délibérative aux Assemblées Générales.

Article V. Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- ✓ par démission,
- ✓ par décès,
- ✓ par non-paiement de la cotisation,
- ✓ par radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave. Toute personne faisant l'objet d'une procédure disciplinaire doit être à même de préparer sa défense et doit être convoquée devant le conseil d'administration . Elle peut se faire assister par le défenseur de son choix.

Article VI. Affiliation

L'association est affiliée à la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie sous le numéro 4415.

Elle a été déclarée établissement d'Activité Physique et Sportive le 02/07/96 sous le n° 04496 ET 0093.

Elle a l'agrément jeunesse et sports 44 S 1046 du 6 novembre 1995.

Elle s'engage à se conformer aux règlements établis par celles-ci, notamment la délivrance de la licence fédérale. Elle s'engage également :

- à respecter la charte déontologique du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F) et à respecter les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives pratiquées par ses membres actifs,
- à agir sans discrimination (sociale, religieuse ou politique) dans le cadre de son organisation et de son activité,
- à se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- à se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application desdits statuts et règlements,
- à solliciter des autorités fédérales la mise à jour de son affiliation et informer ces dernières de toute modification de son organisation,
- à ne modifier les présents statuts dans les conditions définies ci-après à l'article IX,
- à veiller au respect de toutes les dispositions précitées par chacun de ses adhérents.

Article VII. Le conseil d'administration

1. Composition du conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 9 à 15 membres, élus au scrutin secret pour une durée limitée de 3 ans par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est renouvelé par tiers tous les ans . Les membres sortants sont rééligibles.

Sa composition doit refléter celle de l'assemblée générale eu égard à l'égal accès des femmes et des hommes aux instances dirigeantes.

Est éligible tout membre actif , à jour de sa cotisation et de sa licence fédérale. Les membres sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration se renouvelle par tiers chaque année. Les premiers membres sortants sont désignés par le sort. Ils sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit chaque année au scrutin secret son bureau

En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

2. Pouvoir du conseil d'administration

D'une manière générale, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet de l'association, et dans le cadre des résolutions adoptées par les assemblées générales.

Il peut autoriser tous les actes et toutes les opérations permis à l'association, et qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale.

Il élabore et adopte le budget prévisionnel avant le début de l'exercice.

Tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et un administrateur, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au conseil d'administration et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale.

Article VIII. Désignation du bureau

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un président, un secrétaire et un trésorier qui composent les membres du bureau. Le cas échéant des adjoints peuvent assister le président, le secrétaire et le trésorier.

Le bureau est chargé de la gestion courante des affaires de l'association et d'en rendre compte au conseil d'administration.

Article IX. L'Assemblée Générale

1. Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale de l'association comprend tous les membres définis à l'article IV.

Est électeur à l'assemblée générale tous les membres définis à l'article IV, tout membre actif, adhérent depuis plus de 6 mois, à jour de ses cotisations,

Le vote par procuration est admis. Chaque membre présent ne peut disposer de plus de deux voix dont la sienne.

2. Réunion et délibération

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président. Elle se réunit en outre, chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres électeurs.

La convocation est adressée aux membres de l'association par tous moyens à sa disposition au moins 15 jours avant la date de l'assemblée générale et comporte l'ordre du jour.

Les questions relatives à celui-ci pourront être posées au plus tard 3 jours, par écrit au conseil d'administration, avant la date de l'assemblée générale.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres électeurs présents et représentés.

Il est dressé un procès-verbal des séances signé par le président.

3. Pouvoir de l'assemblée générale

L'assemblée générale délibère sur les rapports du conseil d'administration et notamment sur ceux relatifs à la situation morale et financière de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de celui-ci, vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant.

Elle pourvoit au renouvellement des membres du conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article VII.

Elle se prononce sur les modifications des statuts et du règlement intérieur.

4. l'assemblée générale extraordinaire

Des Assemblées Générales Extraordinaires peuvent se réunir sur convocation du Conseil d'Administration ou sur demande d'au moins deux tiers des membres de l'association.

Le conseil d'Administration fixe l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Quinze jours avant la date fixée, les membres sont convoqués par voie de presse ou par tout autre moyen avec indication de l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer qu'en présence d'au moins un quart de ses membres visés à l'article IV. Si le quorum n'est pas atteint, il est convoqué, avec le même ordre du jour, une deuxième Assemblée, à quinze jours au moins d'intervalle, qui délibère quel que soit le nombre des membres présents.

Les votes ont lieu à main levée. Toutefois, à la demande du quart au moins des membres présents, les votes sont mis au scrutin secret.

Elle statue uniquement sur les questions qui sont de sa stricte compétence: dissolution ou question dont le caractère de gravité et l'urgence mettraient en cause l'existence même de l'association et ne permettraient pas d'attendre la prochaine Assemblée Générale Ordinaire

Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des membres présents et représentés, ayant voix délibérative.

Article X. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article XI. Comptabilité

Il est tenu au jour le jour une comptabilité en recettes et en dépenses pour l'enregistrement de toutes les opérations financières.

Article XII. Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration.

L'assemblée générale délibère dans les conditions définies à l'article IX .

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres électeurs présents.

Article XIII. Contrat d'engagement républicain

L'Association, en la personne de son président, a souscrit au contrat d'engagement républicain , annexé aux présents statuts

Article XIV. RGPD (règlement général de protection des données)

Le RGPD est instauré au sein de l'association et un délégué au sein du Conseil d'Administration est nommé.

Article XV. Dissolution de l'association

L'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution est convoquée spécialement à cet effet.

Elle doit comprendre plus de la moitié des membres actifs électeurs.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle ; elle peut alors délibérer, quelque soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article XVI. Liquidation de l'association

En cas de dissolution, par quelque mode que ce soit, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association.

Elle attribue l'actif net, conformément à la loi, à une ou plusieurs associations.

En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

Article XVII. Déclarations

Le président doit effectuer à la préfecture les déclarations prévues à l'article III du décret du 16 Août 1901 portant le règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901, et concernant notamment :

- les modifications apportées aux statuts,
- le changement de titre de l'association,
- le transfert du siège social,
- les changements survenus au sein du conseil d'Administration.

Article XVIII. Communication des modifications

Les modifications évoquées à l'article XII sont également communiquées au siège social de la fédération à laquelle l'association est affiliée et ses organes déconcentrés (comité départemental et comité régional) ainsi qu'au service de l'Etat compétent en la matière.

Article XX. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est élaboré par le Conseil d'Administration.

VOTE

Votants :

personnes présentes : 41 → votants: 40 + 12 pouvoirs soit 52 voies
voies exprimées (dont pouvoirs) : 52

résultats: pour 51
 abstention 1
 contre 0

Statuts adoptés par l'Assemblée Générale extra-ordinaire du 05/01/2024

Le Président
Gérard Lemonnier



Le Secrétaire
Patrice Quintin



S.N.O.S. CANOË-KAYAK

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Saison 2023



05/01/2024

Présents

Invités: Jean-luc Guyodo mairie de Saint-Nazaire élu aux sports nautiques,
Gilles David de Ouest France

Excusés : M le Maire, Mme Béatrice Priou

Présents : Claude Advenard, Catherine Agaesse (pouvoir), Sylvie Auger, Delphine Barre, Axel Barre, Jérôme Bouec, Frédéric Boulangé, Didier Boyer, Thierry Capitaine, Joël Cavy, Brigitte Cornec (pouvoir), Bastien Curutchet, Guenael Dayon, Brigitte De Gaulmyn, Anne Delalande (pouvoir), Maxime Dreux, Marie-Thérèse Forgeas-Wittman (pouvoir), Franck Fougère, Emmanuel Girard, Viviane Giret-Bru (pouvoir), Roxane Golhen, Yvette Gourdon, Sylvain Héry, Jean Yves Hochet, Catherine Janvier, Hervé Jousset, Martine Jubé-Dallérac, Alain Le Forestier (pouvoir), Philippe Le Noc, Sophie Lefebvre, Gérard Lemonnier, Virginie Lozes, Ghislaine Mahé, Catherine Millier, Jean-Pierre Moreau, Alexandre Nicolas, Tanguy Odot, Mathis Odot, Odette Philippe, Frederic Pineau, Anne-Marie Poulard, Patrice Quintin (pouvoir), Alain Robic (pouvoir), Philippe Sebal, Cédric Ségaud, Anne-Cécile Ségaud, Maxence Ségaud, Franck Tabart, Gaëlle Tardif (pouvoir), Yves Toublanc, Kevin Trehuedic (pouvoir), Rémy Tual, Frank Wilfart .

SOMMAIRE

Présents.....	17
Rapport moral du Président	19
Rapport du secrétaire	21
Organigramme du club	22
La représentation du SNOSCK dans les instances fédérales	22
Résultats et bilan financier	23
• bilan	
• compte de résultat	
• prévisionnel 2023	
Commission Jeunes	27
Pink Dragon Ladies	30
Commission Kayak polo	32
Commission slalom et eaux vives	36
Commission rando mer	38
Commission Océan Racing : pirogue et surfski	40
Formation	43
Projets et perspectives 2024	44
Elections	45

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

2023 aura été l'année des 60 ans d'affiliation à notre fédération. C'est une belle longévité à mettre au crédit de tous les bénévoles qui se sont succédés durant ces années. Comme toute association, il y a eu des hauts et des bas, mais nous avons toujours réussi à trouver des ressources en bénévoles pour assurer la continuité et le développement de toutes nos activités. L'exposition de l'historique a permis de retracer l'évolution de ces activités, et certains ont été surpris de découvrir l'importance des articles de presse qui ont illustré toute cette période.

La preuve est encore d'actualité au niveau de notre école de pagaie. Delphine Barre et Cédric Ségaud qui ont assuré tous les deux la gestion administrative et sportive de l'école de pagaie des jeunes, ont passé le relais. Au nom du club, je vous remercie de votre investissement et de tous les bons résultats que vous avez réussis à produire pour nos jeunes. Vos deux remplaçants, un jeune avec Tanguy Odot pour la gestion de l'école de pagaie et un moins jeune avec Jérôme Bouec pour les challenges jeunes départementaux, ont déjà produit des résultats positifs.

La convention piscine a été renouvelée avec la carène, cette année avec 8 séances au lieu de 4 l'année dernière.

Notre effectif cette année a été de 156 adhérents annuels et occasionnels. Nous sommes le troisième club du département.

Les résultats sportifs sont comme d'habitude bons à l'issue des différents championnats de France dans toutes nos disciplines, polo, slalom, océan-racing et pirogue. Chaque commission va nous donner les détails.

Nous avons participé comme tous les ans maintenant à la manifestation municipale passion sport littoral. C'est l'occasion pour notre club de se montrer au grand public grâce à nos activités maritimes, kayak de mer et pirogue. Cette année nous étions le seul club nautique présent, et nous avons fait le plein. Les Pink ladies ont aussi assuré leur présence sur notre stand.

Après la trêve covid, nous avons repris l'organisation d'une manifestation Nationale 1 de kayak-polo. Ce fut un week-end très positif pour notre équipe qui réalisa une très bonne performance. Le nouvel éclairage mis en place par la municipalité permet maintenant deux entraînements nocturnes par semaine. C'est une nette amélioration qui va sûrement avoir des retombées positives sur les conditions de préparation de nos joueurs. Merci à la municipalité pour cet équipement.

Le projet de réhabilitation des locaux du bois-Joalland poursuit son chemin. Nous avons participé à plusieurs réunions techniques. Elles ont permis de rentrer dans les détails du futur équipement. Trois architectes ont été sélectionnés. Courant mai, nous aurons plus de précisions sur la présentation du projet.

Cette année 2024 va voir le renouvellement de la convention haut niveau avec la municipalité. Ce sera la quatrième de suite, pour les trois années à venir.

Je remercie tous nos bénévoles et nos athlètes pour tous ces bons moments passés sur l'eau.

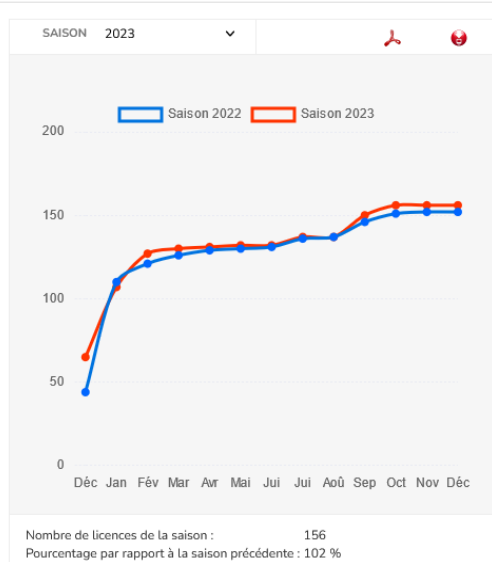
Le Président

Rapport du secrétaire

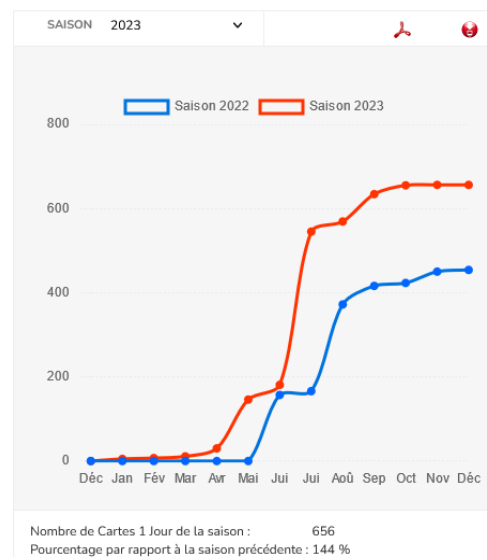
156 licences annuelles
656 cartes un jour

soit une fréquentation de 812 personnes

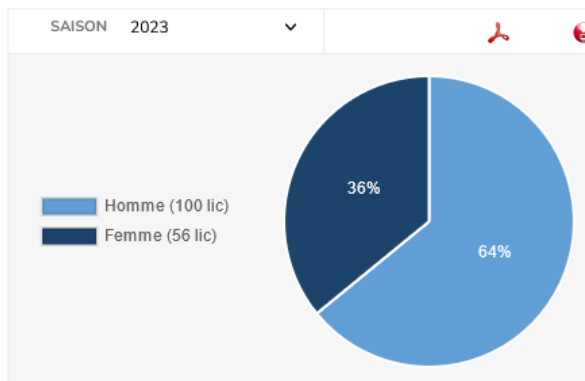
STATISTIQUES LICENCES



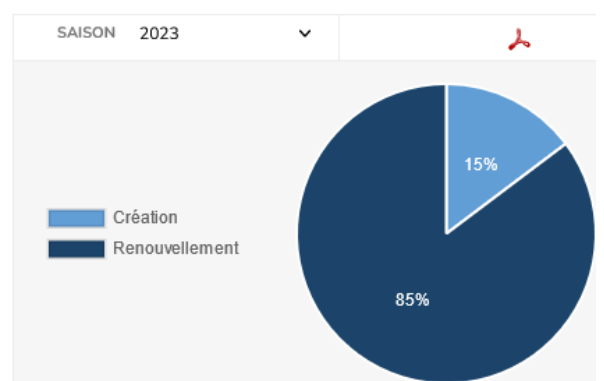
STATISTIQUES CARTES 1 JOUR



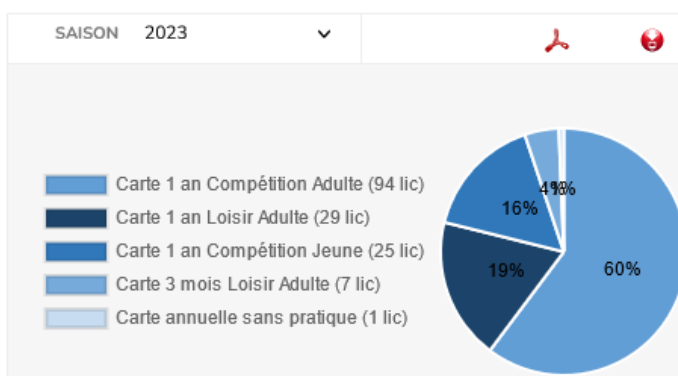
HOMMES / FEMMES



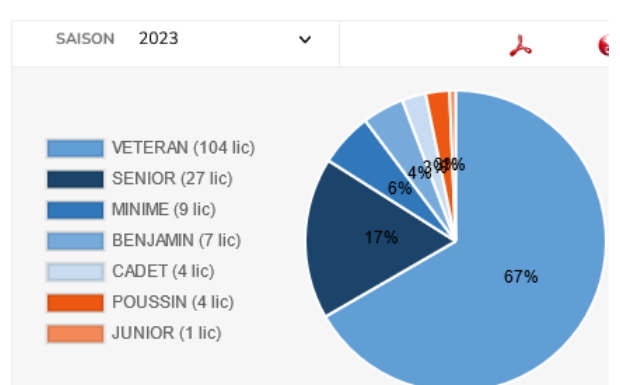
CRÉATION / RENOUVELLEMENT



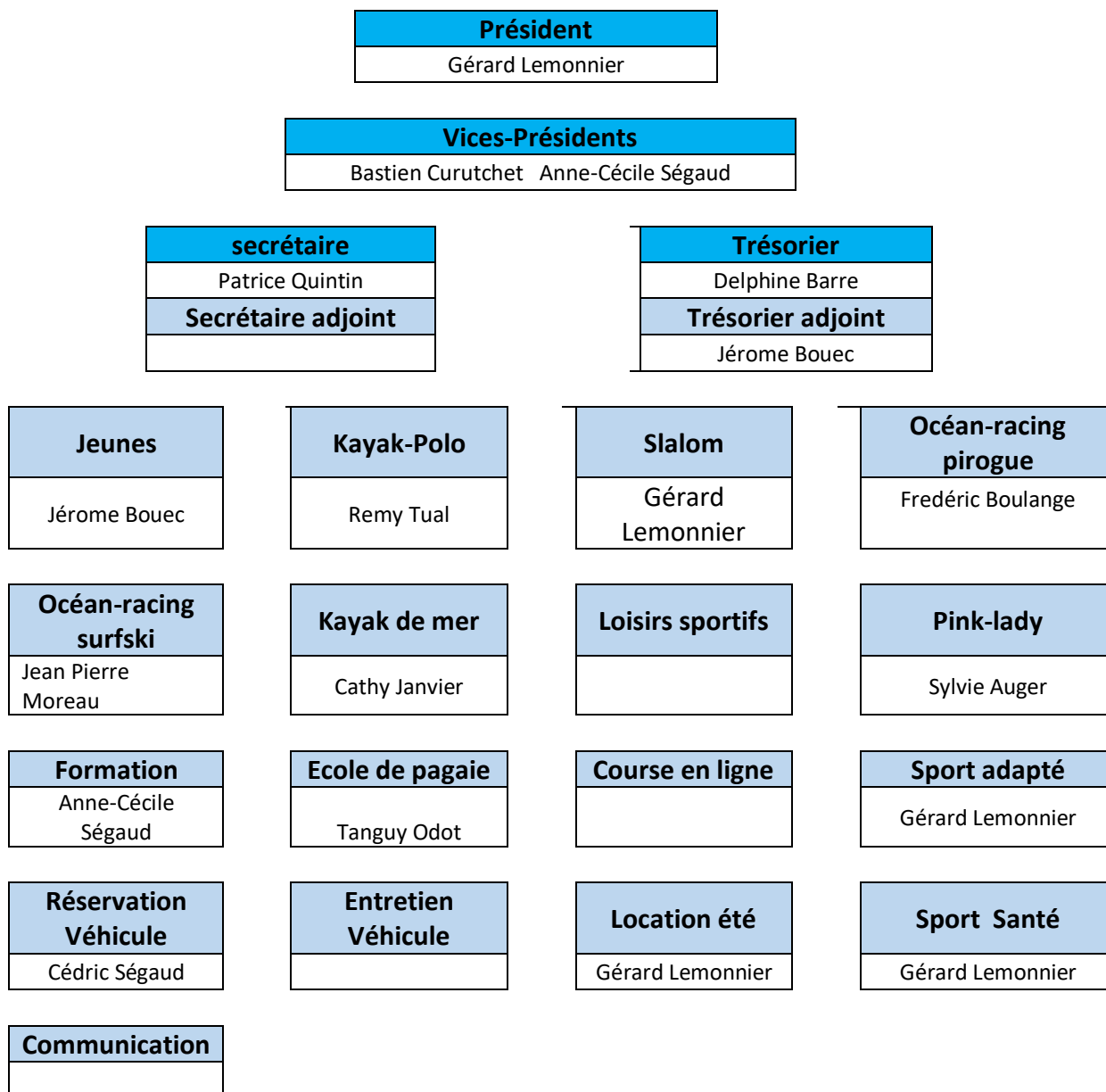
LICENCES PAR TYPE



LICENCES PAR CATÉGORIE D'AGE



Organigramme du Club



La représentation du SNOS CK dans les instances fédérales

✓ **Au niveau départemental :**

Présidente du CDCK 44 : Anne Cécile SEGAUD
 Vice-président du CDCK 44 : Gérard Lemonnier

✓ **Au niveau régional :**

Trésorier du comité régional : Emmanuel Girard

✓ **Au niveau national :**

Secrétaire général de la fédération : Emmanuel Girard

Résultats et Bilan Financier

<i>SNOS Canoë-Kayak</i>			
<i>Bilan au 31 décembre 2023</i>			
Actif		Passif	
Immobilisations		Fonds propres	34 392,44 €
Prix Achat: 368 565,08 €		Résultat de l'exercice	72,29 €
Amortis: 331 15,94 €		Provisions achat minibus	22 089,00 €
Valeur Matériel:	36 649,14 €	Provisions Projets Pink Ladies Dragon Boat	13 307,44 €
Actif circulant		Provisions Projet Polo	4 800,00 €
Acomptes	3 600,00 €	Subvention investissements	
Disponibilités		Total: 101 670,00 €	
Banque CM: 2 604,69 €		Amortis: 80 303,00 €	
Livret Bleu: 71 650,89 €		Valeur restante:	21 367,00 €
Caisse: 0,45 €		Part club pour Amortissements	8 612,00 €
Total:	74 256,03 €	Produits constatés d'avance	
		PCA (SNZ-Ville subv. Ht niveau)	6 000,00 €
		QP licences 2023 pour 2024	3 865,00 €
Total Actif :	114 505,17 €	Total Passif :	114 505,17 €

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT du 1er Janvier au 31 Dec 2023			
S.N.O.S. Canoë-Kayak			
CHARGES	Total	PRODUITS	Total
60 - Achats & Services		70 - Produits sur Activités	
Carburant	4 786,14 €	Ventes/manifestations	3 303,35 €
Fournitures d'entretien	1 873,86 €	Vente de Matériel	200,00 €
Petit outillage Petit Matériel	551,14 €	Revente/Achats groupés	134,00 €
Jupes Gilets pagaies casques	5 775,52 €	Locations	1 333,00 €
Matériel Encadrement	263,11 €	Participations stages club	3 568,19 €
Lots (Coupes Médailles)		Participations déplacements/compétitions	5 664,15 €
Fournitures administratives	29,37 €	Inscriptions manifestations	150,00 €
Achats pour revente		Vente de Prestation	3 725,00 €
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
prestations extérieures	3 075,36 €	St-Nazaire subv ordinaire	8 600,00 €
Locations	664,64 €	St-Nazaire club citoyen Ht Niveau	6 000,00 €
Entretien matériel transport	2 275,03 €	St-Nazaire Subv/Manifestation	
Primes d'assurance	3 452,13 €	Etat CNDS/PSF	4 500,00 €
62 - Autres services extérieurs		Département formation	500,00 €
communication	669,42 €	Département Haut Niveau	2 500,00 €
transports sur achats	386,00 €	Département subv/manifestation	300,00 €
Déplacements/Réceptions	10 904,54 €	Communes Pink Dragon Ladies	
Frais postaux et Internet	222,82 €		
Divers		Dons / Partenariat / Mécénat	7 631,50 €
65 - Autres Charges de Gestion Courante		75 autres produits gestion courante	
Licences et Adhésions	10 904,54 €	Licences + Cotisations	19 203,27 €
Stages et Compétitions	14 933,79 €	76 Produits Financiers	3 042,31 €
66 - Charges Financières		77 Produits exceptionnels	2 397,10 €
Charges Financières	449,50 €	78 Reprises sur amortissements et provisions	
67 - Charges Exceptionnelles		Reprises Provisions	2 432,00 €
Charges Exceptionnelles	1566,31 €	Reprises sur amortissements	11 498,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
Dotation aux amortissements	16 772,62 €		
Provision minibus	5 000,00 €		
	2 500,00 €		
Total :	87 059,58 €	Total :	87 131,87 €
Résultat Déficitaire :	72,29 €		
TOTAL	87 131,87 €	TOTAL	87 131,87 €
864 - Personnel Bénévole		870 - Bénévolat	
Totaux :	87 131,87 €	Totaux :	87 131,87 €

Prévisionnel 2024

Budget Prévisionnel exercice 2024

S.N.O.S. Canoë-Kayak

CHARGES		PRODUITS	
60 Achats		70 Produits sur Activités	
Carburant	7 569,00 €	Ventes/manifestations	2 569,00 €
Fournitures d'entretien	2 100,00 €	Vente de Matériel	1 000,00 €
Petit outillage Petit Matériel	3 931,00 €	Revente/Achats groupés	
Jupes Gilets pagaies casques	5 558,00 €	Locations	1 500,00 €
Matériel Encadrement	1 000,00 €	Participations stages club	4 610,00 €
Lots (Coupes Médailles)	600,00 €	Participations déplacements/compétitions	5 708,00 €
Fournitures administratives	630,00 €	Inscriptions manifestations	5 204,00 €
Achats pour revente		Vente de Prestation	1 200,00 €
61 Services Extérieurs		74 Subventions d'exploitation	
prestations extérieures	9 605,00 €	St-Nazaire subv ordinaire	8 600,00 €
Locations	4 084,00 €	St-Nazaire club citoyen Ht Niveau	6 000,00 €
Entretien matériel transport	2 950,00 €	St-Nazaire Subv/Manifestation	7 500,00 €
Primes d'assurance	4 250,00 €	Etat PSF	3 000,00 €
62 Autres services Extérieurs		Région	
communication	3 125,00 €	Département formation	200,00 €
transports sur achats	500,00 €	Département Haut Niveau	2 500,00 €
Déplacements/Réceptions	15 285,00 €	Département Subv/Manifestation	4 000,00 €
Frais postaux et Internet	350,00 €	Communes Pink Dragon Ladies	1 500,00 €
65 Autres Charges de Gestion Courante		Partenariat/Mecenat	7 000,00 €
Licences et Adhésions	8 100,00 €	75 autres produits gestion courante	
Stages et Compétitions	9 802,00 €	Licences + Cotisations	16 000,00 €
66 Charges Financières	400,00 €	76 Produits Financiers	700,00 €
68 Dotations aux amortissements et provisions		78 Reprises sur amortissements et provisions	
Dotation aux amortissements	16 000,00 €	Reprises Provisions	6 350,00 €
Provision minibus	1 000,00 €	Reprises sur amortissements	15 062,00 €
Aléas	304,00 €		
TOTAL	100 163,00 €	TOTAL	100 163,00 €
864 - Personnel Bénévole		870 - Bénévolat	
TOTAL	100 163,00 €	TOTAL	100 163,00 €
68 Dotations aux amortissements et provisions		78 Reprises sur amortissements et provisions	

Commentaires :

Nous avons un chiffre d'affaires qui reste stable, l'activité du club est repartie à la hausse, ce qui explique un budget prévisionnel plus important notamment avec l'organisation des pagaies nazairiennes. Nous clôturons notre année avec un petit bénéfice.

Nous rencontrons encore quelques difficultés d'approvisionnement sur certains bateaux ce qui nous a obligé à revoir certains investissements en cours d'année, polo et future pirogue.

La trésorerie reste importante par rapport au prévisionnel, due entre autres à la trésorerie des Pink ladies qui dépensent trop peu leur budget.

Nous provisionnons pour avoir la capacité de renouveler le minibus, les tarifs ayant beaucoup augmenté, mais aussi pour financer des pontons afin d'être en capacité d'avoir des terrains aux normes lors des organisations de compétitions en N1, et de financer une nouvelle pirogue afin de permettre aux Pink ladies qui sont de plus en plus nombreuses de pratiquer une activité autre que le dragon boat, tout en étant en groupe.

Delphine Barre

Bilan commission jeunes

- **Effectifs:** 21 jeunes dont 17 participants au challenge jeunes (poussin à cadet 2ème année de licence soit de 8 à 15 ans)
 - **3 groupes de niveau:** mousses, pagaies et école de sport

- **Encadrement:**
 - cadres diplômés: AMFPC et/ou monitorat
 - Depuis septembre la gestion et la technique des encadrements est réalisée par Tanguy ODOT et Jérôme BOUEC en remplacement de Delphine Barre et Cédric Segaud . Merci à eux pour leur investissement et de tout ce qu'ils ont pu apporter aux jeunes.

- **Objectifs des séances:** apprentissage et perfectionnement des techniques de base du canoë et du kayak, faire découvrir aux jeunes l'ensemble des disciplines
- **Disciplines concernées:** mer, course en ligne, descente, eau vive, kayak polo et slalom

- **Entraînements:** Tous les samedis après-midi:
 - Pour tous les jeunes de 14h00 à 16h00
 - Pour le groupe pagaie et sport de 16h30 à 18h00 en polo
 - Certains samedis à la piscine pour l'apprentissage de l'esquimautage.

- **Stages** de perfectionnement grâce à l'appui technique des cadres du CDCK44:
 - Stages pendant les vacances scolaires (slalom, descente, course en ligne, polo), cette année une douzaine de jeunes ont participé à 4 stages proposés sur les vacances scolaires.
 1. Vertou vacances de fevrier stage polo CD
 2. Vertou vacances d'avril stage polo CD
 3. Sablé sur Sarthe 3^{ème} semaine d'août >>> Slalom stage club
 4. Clisson Gétigné fin octobre >>> Polo CD
 - Regroupements polo sur quelques journées organisés par le CD

- **Compétitions (challenge jeune):**

- ✓ Journées organisées par les différents clubs du département. Rencontres entre les jeunes soit en compétition au format classique soit en animation sportive sous forme d'atelier.
- ✓ Participation de 15 clubs du département correspondant à environ 130 compétiteurs départementaux.
- ✓ En 2023 le Snos termine 3eme au trophée Térése Hamelin (classement départemental des résultats par club)

- **Sorties**

- ✓ En mer à Villès Martin

Félicitations à nos jeunes!!!

- **Résultat en individuel:**

Siloé B1 : 1^{er} Nantes / 1^{ère} Trignac / 2^{ème} Pornichet
Nora B2 : 2^{ème} Nantes / 1^{ère} Gétigné / 1^{ère} Pornichet
Kahina M1 : 2^{ème} Nantes / 2^{ème} Trignac / 3^{ème} Pornichet
Evan M1 : 2^{ème} Nantes / 1^{ère} Gétigné / 2^{ème} Trignac
Milan M2 débutant : 1^{er} Nantes / 2^{ème} Gétigné
Marin M2 : 3^{ème} Nantes / 3^{ème} Gétigné
Quentin C : 2^{ème} Nantes / 1^{er} Trignac
Lilwenn P1 : 2^{ème} Gétigné / 2^{ème} Trignac
Charlie B2 : 3^{ème} Gétigné
Oscaras C : 2^{ème} Gétigné
Lily M1 : 1^{ère} Trignac

- **Résultat en canoë 2 places :**

Marin et Natael : 1^{er} Gétigné
Nora et Kahina : 1^{ère} Mervent
Charlie et Gabriel : 1^{ère} Mervent
Marin et Natael : 1^{ère} Mervent

Finale régionale jeunes Fontenay Le Comte (Mervent)

Nora B2 : 1^{ère} Mervent championne régionale kayak et canoë

Evan M1 : 1^{er} Mervent champion régionale kayak et canoë

- **Remerciements**

Merci aux cadres jeunes, et moins jeunes, pour leur action perpétuelle de formation et à la commission polo qui vient en renfort pour les encadrements du samedi !

Jérôme Bouec



Bilan des activités de l'année 2023:

Créée depuis septembre 2013, la section des Pink Dragon Ladies compte, en 2023, 25 licenciées venant de St Nazaire et de toute la région limitrophe, y compris de communes sud Loire.

Nous nous entraînons tous les samedis matins de 9h00 à 11h30 au Bois-Joalland sur le grand ou le petit dragon boat. Nous participons aussi ponctuellement à des manifestations extérieures, que ce soit nautiques, multi-sports, en partenariat avec la Ligue contre le cancer ou d'autres soutiens.

Les principales activités en 2023:

- Navigation dans le golfe du Morbihan en flotille regroupant plusieurs équipages de pink dragon ladies venus de plusieurs régions de France à l'occasion de la semaine du golfe.
- Participation à la 40^{ème} descente de l'Odette organisée en juin par le club de Canoë Kayak Quimper Cornouailles, le thème était «les dessins animés», les pink dragon ladies étaient déguisées en panthères roses: un WE sous le double signe du sport et du rire.

Avec le club:

- Participation à la journée du 02/07/2023 Passion Sport Littoral.
- Participation aux portes ouvertes du club en septembre 2023 et fête des 60 ans du club et 10 ans de la section pink dragon ladies.
- Mise en place d'un deuxième créneau d'entraînement le mardi soir de juin à fin septembre
- Tenue d'un stand à 100% Nautik à Pornichet les 3 et 4 juin 2023 (visibilité de l'activité, recrutement de nouvelles adhérentes)
- 8^{ème} année de partenariat avec l'ESCO à l'occasion des foulées nazairiennes et le 5KM dédié à octobre rose le 15 octobre 2023
- Dans le cadre de la sensibilisation au dépistage du cancer du sein et du soutien à la recherche: participations individuelles à la marche Odyssée à Nantes, à la marche rose organisée par Entraide Cancer, interventions dans le hall de la cité sanitaire

- Sortie longe cote prévue avec le club Pornichet Longe Cote Atlantique à l'occasion d'octobre rose malheureusement annulée du fait des intempéries (reportée à 2024)
- Participation au rassemblement «Mères Noël» organisé par les pink dragon ladies de Nantes avec navigation sur l'Erdre le 0/12/2023

Principaux projets 2024

- Participation au rassemblement pink ladies organisé à St Quentin (Aisne) le 13 avril 2024
- Participation au WE Sèvre et Maine en juin 2024
 - Poursuivre le partenariat avec l'ESCO
 - Participer à la journée Sport Passion Littoral de la ville de St Nazaire en juillet 2024, aux portes ouvertes du club en septembre 2024
 - Sortie longe cote et marche nordique avec le club PLCA à l'occasion d'octobre rose report de 2023)
 - Entretien/rénovation des dragon boat
 - Initiation à la pirogue tahitienne en loisir si achat d'une nouvelle pirogue
- Et toujours
 - nos entrainements tous les samedis matins par tous les temps (ou presque...)
 - la recherche de subventions pour nos déplacements, l'entretien du matériel, l'équipement des nouvelles équipières...
 - Continuer à participer aux manifestations en lien avec la Ligue contre le cancer, la prévention et le soutien aux patients (Odyssea, Octobre rose, etc...)
 - nous rendre toujours plus visibles pour faire connaître l'activité et accueillir de nouvelles équipières

Sylvie Auger

Rapport de Commission Kayak-Polo 2023

Synthèse de la saison

La saison 2023 s'inscrit dans la continuité des efforts et résultats capitalisés durant l'exercice 2022 avec pour objectif d'implanter durablement l'association dans l'élite des clubs français sur la discipline. Nous avons pu réunir les ressources essentielles au cours de cette saison afin de servir notre projet que nous menons maintenant depuis plus de 5 ans et qui anime notre commission durant la saison:

- **Les performances en compétition nationale**
- **La formation de nos jeunes joueurs de kayak-polo**
- **L'accessibilité de la discipline aux différents publics**

Cette saison vient conforter le travail mené par les athlètes et membres actifs de la commission aussi bien sur le plan des résultats que sur l'engagement lors des activités menées par la section kayak-polo.

L'équipe phare clôt son année sur une 7^{ème} place lors des phases finales du championnat de France, s'illustrant jusqu'à la 4^{ème} place du classement générale au cœur de la saison réel indicateur de la progression de l'activité au sein du club. Et notre formation qui en parallèle continue de confirmer sa place de référence en matière de performance dans les différents championnats jeunes, 2 titres de vice champion de France sur les 2 podiums de 2023.

Les résultats significatifs aussi bien sur le plan sportif que sur l'aspect formatif de notre structure permettent de souligner que malgré un effectif réduit l'implication de nos athlètes dans le projet de la structure et l'appui de bénévoles engagés et compétants permettent à la section de performer.

Nous concluons l'exercice 2023 avec une quatorzième place au classement national des clubs qui récompense la mobilisation et l'implication des structures dans la vie fédérale ainsi que les performances sportives en championnat durant la saison.

Bilan sportif:

Nationale 1 (N1)

Un effectif club

Joueurs: Mathis Odot; Julian Picard; Axel Barre; Théo Foucher; Evan Bautrais; Paul Guillard; Maxime Dreux; Sonny Boucher; Rémy Tual
Coach: Geoffrey Devaud

- Championnat de Nationale 1: **6^{ème}/12**
- PlayOff: **7^{ème} /8**
- Coupe de France: **6^{ème}/14**

Nationale Excellence Mixte (NEM)

Un effectif club:

Joueurs: Mathis Odot; Clement Simier ; Axel Barre; Evan Bautrais; Rémy Tual; Tanguy Odot; Maël Segaud; Maxime Dreux; Julian Picard; Lucas Fauvel; Théo Foucher.

- Championnat Nationale Excellence Mixte **9^{ème}/9**

Nationale 1 Dames (CD Loire-Atlantique)

Effectif composé d'une licenciée:

Klervia Bautrais

- Championnat de Nationale 1 : **6^{ème} /6**
- PlayOff: **6^{ème}/6**

Championnat de France U15 (CD Loire-Atlantique)

Effectif composé de un licencié et coaching assuré par deux membres du club:

Joueurs: Mathis Barre
Coach: Anne-Cécile Segaud; Axel Barre

- Championnat de France: **1^{er}/12**
- Finales du Championnat de France: **2^{ème} /8**

Championnat de France U21 (CD Loire -Atlantique)

Effectif composé de quatre licenciés et coaching assuré par un membre du club:

Joueurs: Sonny Bouche; Mathis Odot; Evan Bautreais; Axel Barre
Coach: Rémy Tual

- Championnat de France: **2^{ème}/6**

Championnat d'Europe U21 (Equipe de France)

Effectif composé de deux licenciés :

Joueurs: Sonny Boucher; Mathis Odot

- Championnat du Monde: **4^{ème}/12**

Rémy Tual

Commission slalom et eaux vives

Compte-rendu slalom 2023

C'est une saison encore en demi-teinte, avec des reports et des annulations pour diverses raisons, manque d'eau , trop d'eau.

Nous avons participé pour la première fois à une sélective régionale sur le nouveau bassin de Cesson-Sévigné. Celui-ci a été complètement refait, avec une augmentation de son dénivelé de 2 mètres. Résultat, un bassin exigeant de niveau national, voire international. Ce type de structure va favoriser la progression des athlètes du grand ouest.

Nous avons réalisé dix déplacements: Les roches du diable, Sablé (régional), Sablé N3, Veigné N3, Bourg Saint-Maurice (cht de France), Cesson-Sévigné 2 fois, Cholet (double), Foix (double) Lochrist. Ce qui totalise 24 courses sur la saison.

Un seul sélectionné pour les cht de France de Bourg-Saint-Maurice, Mathis Barre. Mathis est classé 20^{ème} U15 , et meilleur jeune de la région. Il termine à la 35^{ème} place. Bravo pour cette performance qui n'était pas acquise d'avance sur ce bassin engagé.

Le championnat régional n'a pu avoir lieu à Sablé au cours de l'automne, cause bassin inondé et impraticable. Après deux reports, il aura lieu le 28 janvier.

L'activité reprend un bel essor avec les jeunes de l'école de pagaie. Le nouveau règlement de la coupe des pays de la Loire jeunes oblige la pratique en kayak et en canoë. De ce fait, cela implique un doublement des inscriptions sur certaines courses.

Nous sommes actuellement 11 bateaux en nationale 3. Le club est classé à la 103^{ème} place, donc en division régionale. L'objectif est de remonter en division nationale 3, ce qui devait être réalisé au cours de l'année 2024.

Compte-rendu eau-vive 2023

Le regroupement départemental estival a eu lieu sur la Durance. Trois clubs présents, Guenrouet, Saint-Nazaire, Ancenis. Nous étions Douze participants, avec des séjours écourtés pour certains.

Les niveaux d'eau étaient faibles, et cela nous a contraint à naviguer sur les mêmes tronçons de rivière. Nous avons, comme traditionnellement, descendu les cascades du Fournel. Je pense que ce sera la dernière fois, puisque des travaux sont en cours pour la réalisation d'une microcentrale électrique. Celle-ci se situe à l'emplacement de l'ancienne prise d'eau qui alimente la conduite forcée de la centrale de l'argentière.

Fin août, Tanguy Odot et Maël Segaud organise un stage eau-vive sur le bassin de Sablé sur Sarthe. Celui-ci est destiné aux jeunes de l'école de pagaie qui n'ont pas beaucoup de pratique en eau-vive.

Ce fut un succès avec une dizaine de participants.

Cette belle initiative est à renouveler à cette période, elle permet de relancer l'activité après les vacances , dans de bonnes conditions de navigation.

Gérard Lemonnier

Commission Randonnée Mer

Compte-rendu année 2023

Le début d'année a été émotionnellement éprouvant avec Christian parti surfer dans les nuages. Mais son «œuvre» a été poursuivie...

Nous nous sommes organisés pour prendre le relais de toutes les tâches qu'il assurait: rédaction des comptes-rendus de toutes les sorties et/ou événements divers, mise en ligne sur le blog des textes et des photos, achats de matériel, réparations diverses, convoyage des kayaks lors des sorties (institution d'un PAF)...

Nous avons fait en 2023 une centaine de sorties (longs bords, surfs ou rase-cailloux, traversée d'estuaire...) tous les mercredis et samedis (avec, parfois, un décalage sur un jour avec une fenêtre météo plus favorable pendant les tempêtes d'automne).

Et 4 sorties à la journée, 3 sorties sur plusieurs jours, des participations à des événements, des baptêmes...

4 sorties journée:

- 1 golfe du Morbihan en janvier
- 1 la Banche en sept
- 1 à Baguenaud
- 1 golfe du Morbihan avec Armand Fougère dans le cadre de son monitorat

3 sorties longues:

- 18-20 mai: Chausey – Les Minquiers
- 6-8 mai: les Glénan
- 8-10 avril: ile d'Yeu

Participations à divers événements:

- 1 semaine au symposium organisé par le club de Llança (Espagne) du 1^{er} au 7 avril regroupant 275 kayakistes de plusieurs pays. 4 jours d'ateliers et 3 jours de navigation encadré par le gratin des moniteurs de kayak de mer.
- 17 juin: hommage à Christian à Port-aux-rocs, 25 kayakistes et piroguiers, avec sa famille
- Passion sports littoral le 11 juillet: 7 méreux pour en cadrer 25 baptêmes de 30 minutes, dont beaucoup d'enfants

- 1 semaine de navigation CK Mer à St Brieuc en août regroupant une centaine de kayakistes venus de différentes régions de France et au-delà (Irlande, Espagne, Afrique du sud...). Pas d'ateliers spécifiques, mais des échanges entre kayakistes très formateurs

Formation:

Comme chaque année dorénavant, Jean-Marc Terrade est venu 2 jours, les 23-24 avril pour un apprentissage technique mais aussi théorique sur le comportement d'un kayak.

10 participants le samedi en rase-cailloux sur la Côte sauvage et 6 le dimanche dans le golfe:

Le samedi est réservé prioritairement à ceux qui ont le moins d'expérience: *«Le kayak c'est comme tous les sports, sans un minimum de base technique on s'épuise vite et on ne progresse pas. Alors la formation de Jean-Marc c'est un super complément des conseils avisés des plus aguerris du club»* Philippe.

Journée ponctuée d'exercices, et d'explication techniques, expliquées en situation, ou par des dessins sur le sable. Petit cours théorique sur le comportement du kayak avec le vent, le centre de gravité, où et comment exercer nos mouvements de pagaie pour être efficace.

Le dimanche pour les plus aguerris, dans le Golfe du Morbihan avec courant et vent important: repères dans le Golfe, utilisation des courants et contre-courants, explication quant à la formation des marmites et des tourbillons, traversées de courants en bac, positionnement de la pagaie.....

Tout le monde acquiert de nouvelles compétences et connaissance, même les anciens!

Point sur l'effectif:

Nous avons accueillis ponctuellement sur l'année une dizaine de personnes et organisé une sortie découverte le 9 septembre avec 5 nouveaux, dont 2 filles!

En septembre, nous avons 3 nouveaux adhérents et sommes dorénavant 28 pratiquants (à suivre ceux, et celles surtout, qui s'inscriront pour 2024..)

Nous avons fait des sorties où nous étions pas loin d'une vingtaine! Nous apprécions d'autant plus notre nouvelle remorque sur laquelle nous pouvons mettre 12 bateaux en berceau et 2 sur le dessus.

Cathy Janvier

OCEAN RACING – PIROGUE & SURSKI - 2023

KAYAK SURFSKI (6 compétiteurs)

Participation à 4 sélectifs, Quimperlé, Ploudalmézeau, Cordouan et Cherbourg pour les **championnats de France les 24 et 25 août à Brest. Les 4 participants sélectionnés** sont, Yves TOUTBLANC, Olivier GACHELIN, Antoine PICHERAL et Jérôme BOUEC.

Un compétiteur a participé aux championnats de France, Yves TOUTBLANC, il prend la 14^{ème} place.

Merathons régionaux:

✓ Auray le 1 octobre

2 participants sur le parcours 21 kilomètres, Olivier Gachelin qui a fait une très belle 4^{ème} place suivi de Roland Halgand à la 5^{ème} place

1 participant sur le parcours 15 kilomètres, Yves TOUBLANC qui a fait une très belle 4^{ème} place

participation de la V6 mixte 4^{ème}

✓ L'île de Vertime (Les sables d'Olonnes) le 3 juin

1 participant sur la course de 16 kilomètres, Yves TOUBLANC qui remporte la première place

✓ St-Gildas de Ruys : Beach kayak race et long race le 1 octobre

3 participants sur le parcours 14 kilomètres, Roland HALGAND qui finit dans le premier tiers puis Antoine PICHERAL et Jean-Pierre MOREAU qui se positionnent dans le milieu du 3^{ème} tiers

Il est à noter la bivalence de la pratique du surfski et de la pirogue de Antoine PICHERAL et Jean-Pierre MOREAU

Les perspectives 2024, participer à minima à :

- 3 sélectifs pour les championnats de France
- 2 à 3 merathons régionaux
- 1 à 2 compétition(s) d'endurance

VA'A / PIROGUE (24 compétiteurs)

Résumé

Cette année a vu l'arrivée de nouvelles recrues polynésiennes pour les piroguiers avec l'objectif de faire monter le niveau de tous les rameurs, gagner en technique et 'monter' une équipe «1» performante pour aller chercher les podiums.

Même si les résultats sont les meilleurs jamais obtenus depuis ces dernières années, la symbiose entre les rameurs n'a pas été aussi bénéfique que prévue. Ces recrues étaient bien licenciées au SNOS CK, mais leur éloignement géographique, le peu d'entraînement en équipage et des investissements personnels inégaux, mercenaires engagés au dernier moment, n'ont pas contribué à atteindre les objectifs fixés.

Néanmoins l'ensemble des rameurs ont acquis de l'expérience avec une 2ème participation à la Vendée Va'a (2x V6 engagées, une première pour le club qui constitue LA course de référence en métropole avec 128 km sur 3 jours) ainsi qu'une participation record en OC1 /V1 sur les courses «solo».

Cette fin d'année 2023 a été marquée par un nouveau tournant au sein des effectifs : des départs mais aussi l'arrivée de nouvelles recrues et le retour d'anciens du club qui vont redonner un souffle à la section Océan Racing dans son entier et repartir sur des bases de plaisir, d'entraide et de performance.

Notons aussi la bonne dynamique d'échanges entre Surfski & Piroguiers sous l'impulsion de Jean-Pierre Moreau avec notre volonté de faire découvrir encore plus notre discipline aux autres membres du SNOS CK notamment aux jeunes, mais aussi l'implication des féminines (Pink Ladies) afin de présenter une équipe mixte sur certaines compétitions.

Il ne faut pas non plus oublier la très bonne entente entre les clubs du 44 avec des sorties communes programmées avec Nantes (NACK) Pornichet (CKPCA) St Brévin (Aitos Brévinois) et St Nazaire (SNOS CK) qui permettent d'échanger, mélanger les équipes et progresser ensemble.

Remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'obtention des sponsors 2023 (Chantiers de l'Atlantique et Sigma Informatique) essentiels pour pouvoir participer aux compétitions

Résultats :

- Sélectif Quimperlé:
 - 3x V6 (2eme, 6eme et 7eme)
 - OC1 U18 19+ : **Mana Tekurio 1^{er}**
 - OC1 19+ : **ALEXANDRE Nicolas 2eme** BOULANGÉ Frédéric 5eme
SÉBAL Philippe 6eme
 - V1 19+ : Mikael LE THELLEC

- Vendée Va'a (Sables d'Olonnes, 128km sur 3 jours)
 - 2 V6 HOMME : 8eme et 14eme

- St Bréva'a (Saint Brévin)
 - 2 V6 HOMME : **1^{er} et 3eme**

- Sélectif Extrême Cordouan (50km sur 2 jours)
 - **V6 Homme 1er**

- **Championnats de France les 24 et 25 août à Brest.**
 - 2 V6 HOMME : 6eme et 18eme
 - OC1 U18 TEKURIO Mana 2eme courte, 4eme longue
 - OC1 19+ NICOLAS Alexandre 26eme, BOULANGÉ Frédéric 30eme,
SÉBAL Philippe 32eme
 - V1 19+ : LE THELLEC Mikaël 5eme, CARIOU Pascal 7eme

Mana TEKURIO est Vice-Champion de France OC1 U18 Distance Courte

- **Fort Boyard Challenge** (50mk sur 2 jours)
 - 1 V6 HOMME multiclub: 18eme
 - 1 V6 MIXTE: 7eme

Fredéric Boulange

Bilan Commission enseignement 2023

Participation au stage d'entraîneur pirogue aux Sables D'Olonne:
Jean-Paul Kilburg , Heikky, Gérard Lemonnier

Mathis Odot finalise son monitorat eau-vive.

Armand Fougère finalise son monitorat kayak de mer . Armand passe son diplôme de secourisme PSE 1 qui permet l'encadrement des séances d'esquimautage en piscine.

En formation 2024 amfpc: Mathis Barre et Maxence Segaud

Anne-Cécile Ségaud

Projets 2024

Amélioration et mise aux normes des pontons kayak-polo.

Participation au regroupement eau-vive estival sur la Pallaresa (Espagne).

Suivi du projet réhabilitation des locaux.

Renouvellement de la convention haut niveau.

Organisation les 4 et 5 mai des pagaies Nazairiennes.

Journée régionale kayak polo les 29 et 30 juin.

Portes ouvertes le 7 septembre.

Finale Coupe Régionale kayak polo les 12 et 13 octobre.

Elections

Conseil d'Administration actuel dont le deuxième tiers est à renouveler

1 ^{er} tiers		2 ^{ème} tiers		3 ^{ème} tiers	
Patrice Quintin		Ghislaine Mahé		Théo Foucher	
Axel Barre		Claude Advenard		Sylvie Auger	
Bastien Curutchet		Remy Tual		Jérôme Bouec	
Anne-Cécile Ségaud		Antoine Picheral		Catherine Janvier	
Delphine Barre		Gérard Lemonnier		Boulangé Frédéric	

Gérard Lemonnier, Président, annonce les membres sortants et entrants:

tiers sortant : Ghislaine Mahé, Claude Advenard, Remy Tual, Antoine Picheral, Gérard Lemonnier

Sont démissionnaires : Théo Foucher

Se représentent : Ghislaine Mahé, Claude Advenard, Remy Tual, Antoine Picheral, Gérard Lemonnier

Se présentent : Tanguy Odot

Votants :

personnes présentes : 41 → votants: 40 + 12 pouvoirs soit 52 voies
voies exprimées (dont pouvoirs) : 52

sont élus à l'unanimité: Tanguy Odot

sont réélus à l'unanimité: Ghislaine Mahé, Claude Advenard, Remy Tual, Antoine Picheral, Gérard Lemonnier

**Nouvelle composition du Conseil d'Administration
dont le 3^{ème} tiers sera à renouveler à l'AG 2024.**

1 ^{er} tiers		2 ^{ème} tiers		3 ^{ème} tiers	
Patrice Quintin		Claude Advenard		Tanguy Odot	
Axel Barre		Remy Tual		Sylvie Auger	
Bastien Curutchet		Antoine Picheral		Jérôme Bouec	
Anne-Cécile Ségaud		Gérard Lemonnier		Catherine Janvier	
Delphine Barre		Ghislaine Mahé		Boulangé Frédéric	

Date AG 2024 : 17/01/2025

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni le 14/02/2024 pour élire le bureau :

présents : Gérard Lemonnier , Delphine Barre, Anna Cécile Ségaud, Bastien Curutchet , Patrice Quintin , Claude Advenard , Antoine Picheral , Auger Sylvie (pouvoir à Gérard Lemonnier), Jérôme Bouec (pouvoir à Antoine Picheral), Frédéric Boulange (pouvoir à Claude Advenard), Cathy Janvier (pouvoir à Patrice Quintin), Ghislaine Mahé (pouvoir à Delphine Barre), Rémy Tual (pouvoir à Bastien Curutchet)

Excusés : Axel Barre

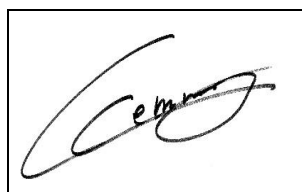
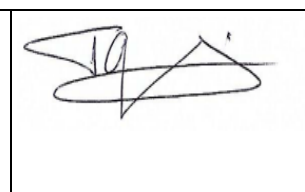
A l'unanimité sont élus:

Président:	Gérard Lemonnier	Membres:	Tanguy Odot
Vice-Président:	Bastien Curutchet		Sylvie Auger
Vice-Présidente:	Anne Cécile Ségaud		Axel Barre
Secrétaire:	Patrice Quintin		Fredéric Boulange
Secrétaire adjoint	Antoine Picheral		Jérôme Bouec
Trésorière:	Delphine Barre		Cathy Janvier
trésorier-adjoint:	Claude Advenard		Ghislaine Mahé
			Rémy Tual

Fait à Saint Nazaire le 14/02/2024

Le Président
Gérard LEMONNIER

Le Secrétaire
Patrice QUINTIN

			
---	--	--	---